

Avis voté en plénière du 24 février 2015

La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur

Déclaration du groupe de la CGT

Nous partageons les préconisations présentées par les rapporteurs : les mutations des pratiques pédagogiques du métier d'enseignant à l'université liées au numérique impliquent un réel effort de formation initiale et continue qui doit devenir un véritable droit pour les personnels ; de même, la pédagogie numérique doit être mieux prise en compte dans le service des enseignants.

La CGT est favorable aussi à une stratégie nationale du numérique fondée sur le rôle central du service public ouvert à toutes et à tous : FUN doit donc être conforté et sa gouvernance démocratisée, une dimension européenne doit être ajoutée dans ses missions ; les Universités numériques thématiques (UNT) doivent être développées : l'enjeu est de taille face au développement, surtout aux Etats-Unis, de géants mondiaux dans le domaine des MOOC dont la finalité lucrative prime.

Nous insisterons sur trois points : le premier concerne la question de la réussite de toutes et tous : disposer de plus d'informations avec le numérique ne signifie pas que l'on sache les maîtriser, d'où l'impérieuse nécessité d'un accompagnement plus personnalisé, ce qui passe par un meilleur encadrement des étudiants. Nous serons amenés dans l'avenir à mieux étudier la capacité des nouvelles pédagogies, plus collaboratives et moins magistrales, à contribuer à lutter contre les inégalités à l'université et à une plus grande démocratisation : l'avis le souhaite mais ne le démontre pas car les études restent rares et incertaines aujourd'hui.

Le second porte sur la question des financements : l'avis préconise une programmation budgétaire conséquente afin de développer les équipements et les moyens de fonctionnement des universités : nous partageons cet objectif mais nous ne pouvons qu'être inquiets au moment où le Ministère de l'enseignement supérieur est invité à ponctionner 100 millions d'euros sur le budget des universités pour le « redressement des comptes publics » ! De même, les suppressions de 10 000 heures d'enseignement, des postes d'ATER (destinés aux jeunes doctorants) et le gel des postes de titulaire s'inscrivent aussi dans une logique austéritaire ; la répartition des dotations aux établissements de l'Enseignement supérieur a été repoussée à deux reprises, en décembre et janvier, et la communauté universitaire reste encore à ce jour dans l'incertitude quant aux moyens disponibles pour le second semestre de l'année universitaire. Pourtant les moyens mobilisés pour les étudiants à l'université restent 4 à 5 fois inférieurs à ceux investis dans les grandes écoles !

Enfin, la protection des droits d'auteur est capitale pour éviter que les enseignants soient dépossédés de leurs droits sur le fruit de leur création par une utilisation commerciale de leurs productions.

Le groupe de la CGT a voté l'avis